



VILLE DE SOLLIES PONT

# EXTRAIT

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 17 avril 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
Date de la convocation 10 avril 2014		
Date d'affichage 10 avril 2014		
Objet de la délibération <i>Pôle services techniques – Antenne administrative et comptable – Demande de subvention au Conseil Régional PACA – Système d'information géographique</i>		
Vote pour à l'unanimité		
<b>POUR : 33</b>		
<b>CONTRE : 0</b>		
<b>ABSTENTION : 0</b>		

L'an deux mille quatorze, le dix-sept avril deux mille quatorze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON,

**Etaient présents :**

GARRON André, COQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, CHAOUCHE Dalel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, MERMET-MEILLON Marc, BESSET Monique, BOUTIER Jean-Paul, CHEVROT Régis, CHOLLEY Jocelyne, MAIRESSE Aude, DAVIGNON Jacques, MANDON-BONHOMME Céline

**Procurations :**

GRISOLLE René donne procuration à MAIRESSE Aude

**Absents :**

Aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Dalel CHAOUCHE est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

La commune a pour projet d'acquies pour le service de l'urbanisme, un nouveau logiciel de traitement du système d'information géographique (SIG), outil indispensable pour la planification urbaine (cadastre, voirie, réseaux d'assainissement, PLU etc...).

Ce dispositif permet de créer des plans sur ordinateur en prenant appui sur le cadastre numérisé, d'organiser et de présenter des données alphanumériques spatialement référencées, autrement dit géoréférencées.

La région accompagne les communes dans l'acquisition d'un logiciel et d'équipements informatiques complémentaires dédiés au SIG.

L'aide est plafonnée à 20 000 €, avec une participation à hauteur de 80 % au maximum du montant total hors taxes des dépenses subventionnables.

\*\*\*\*\*

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

• Région	10 196 €	taux 80 %
• Autofinancement	2 549 €	taux 20 %
	-----	
TOTAL HT	12 745 €	
T.V.A. (20 %)	2 549 €	
	-----	
TOTAL TTC	15 294 €	

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

**à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants**

- **DECIDE** de l'acquisition d'un nouveau logiciel SIG et des équipements informatiques complémentaires,
- **AUTORISE** le maire à signer les actes qui en découlent,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé,
- **SOLLICITE** une aide régionale de 10 196 € au titre du soutien financier régional.

Les crédits correspondants tant en dépense qu'en recette sont inscrits dans les différents chapitres et articles du budget de l'exercice 2014.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs  
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON  
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 23 AVR. 2014  
et publication ou notification du 24 AVR. 2014

